

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE NYONS**

Séance du 19 DECEMBRE 2022

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
29	29	26
PROCURATIONS : 9		

Date de la convocation
13 décembre 2022

Date d'affichage
13 décembre 2022

L'an DEUX MILLE VINGT DEUX
et le DIX NEUF DECEMBRE

à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Pierre COMBES, Maire de NYONS

Présents : M. DAYRE - Mme LAURENT - Mme AMOURDEDIEU - M. LANTHEAUME - Mme LOUPIAS, Adjoints, M. MONPEYSSEN - M. GREGOIRE - M. VIARSAC - Mme BERGER-SABATIER - M. CARRERE - Mme BERTHE - M. CATHENOZ - Mme BOTTINI - Mme AUDIBERT - Mme MACIPÉ - Mme BOUNIN, Conseillers Municipaux.

Absents avec procuration : M. TATONI - Mme PILOZ - M. ROUSSELLE - Mme BRUN-CASTELLY - M. RINCK - M. TEULADE - Mme TAILLEUX - Mme FLAMAIN - M. VAN ZELE.

Excusée : Mme TEISSEYRE

Absents non excusés : M. MOUTARD - M. ALLÉE

Secrétaire de séance : Mme BOTTINI

2022 - 12 - 116

AFFAIRES FINANCIERES

**Versement d'une subvention exceptionnelle
au profit de l'Association « Nyons Patrimoine-Société de Sauvegarde des Monuments Anciens**

RAPPORTEUR : M. Roger VIARSAC

Comme chaque année la cueillette des olives de la Ville de NYONS a été organisée en collaboration avec les associations partenaires : Le Lions Club, Le Rotary Club, Le Comité des Fêtes, La Maison des Huiles d'Olive et des Olives de France, Les Jardins Familiaux et les citoyens.

L'huile de la récolte 2022 sera vendue par la Coopérative de NYONS et le produit de la vente sera reversé à la Municipalité qui aidera une association ou une école par le biais d'une subvention.

Compte tenu de la variation des récoltes et par souci d'équité et d'équilibre budgétaire, c'est une somme identique qui est allouée chaque année.

Cette année, il est proposé de verser une subvention de 1 000 € à l'Association « NYONS Patrimoine - Société de Sauvegarde des Monuments Anciens » pour une participation financière à l'installation de l'éclairage extérieur de la Chapelle de Chausan.

A l'occasion de la Fête de l'Olive piquée, la remise d'un chèque symbolique sera organisée, le samedi 17 décembre à 11 h 30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE l'encaissement du produit de la vente de la récolte d'olives 2022,
- APPROUVE le versement de 1 000 € de subvention exceptionnelle au profit de l'Association « NYONS Patrimoine - Société de Sauvegarde des Monuments Anciens »

Fait et délibéré par les membres présents.

Pierre COMBES,
Maire de NYONS

